

## SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du huit novembre, sous la présidence de Monsieur André JARDIN, Maire.

**Etaient présents :** JARDIN André Maire, BERNARDIN Jocelyne 1<sup>er</sup> adjoint, FRADIN Jacques 2<sup>ème</sup> adjoint, CHASSIN Murielle 3<sup>ème</sup> adjoint, BERGER Pascal 4<sup>ème</sup> adjoint, QUILLIER Roland 5<sup>ème</sup> adjoint, PRUDHOMME Colette, BIRON Christiane, VOISIN Didier, ROUSSET Sandrine, RAULET Arnaud, DARBELET Nadège, DEGRANGE Hubert, JOLY Sébastien.

**Etaient absents et ont donné pouvoir :**

Mme LAMOUREUX Martine, absente, a donné pouvoir à Mme DARBELET Nadège.

Mr BOUDONNAT Jean, absent, a donné pouvoir à Mr RAULET Arnaud.

Mme GACHES Amandine, absente, a donné pouvoir à Mr JOLY Sébastien.

Mme FALLET Laure, absente.

Mr SUREAU Mickaël, absent.

**Secrétaire de séance :** Mme PRUDHOMME Colette.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 – PRESENTS ou REPRESENTES : 17**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 septembre 2021.

**DECISION MODIFICATIVE POUR L'ACQUISITION DU BAR RESTAURANT LE COMMERCE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé chez le notaire le 09 novembre 2021 pour l'acquisition du bar restaurant Le Commerce. Une décision modificative est nécessaire car le programme d'investissement n'était pas prévu au budget.

Investissement : Dépenses :

Article 2188 – 226 (achat matériel) : - 52 000.00 €

Article 2188 – 265 (acquisition bar restaurant Le Commerce) 52 000.00 €

Le Conseil Municipal doit réfléchir pour l'organisation pendant les futurs travaux.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT EVOLEA – CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS 34 RUE DU COMMERCE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de prêt n° 123900 qu'EVOLEA a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour assurer le financement de l'opération « construction de 4 logements 34 rue du Commerce à Lusigny ».

Le montant total du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation s'élève à 395 753.00 € constitué de 4 lignes du prêt.

- Prêt PLUS 5431808 d'un montant de 272 750.00 €,
- Prêt PLUS Foncier 5431807 d'un montant de 6 897.00 €,
- Prêt PLAI 5431806 d'un montant de 113 269.00 €,
- Prêt PLAI Foncier 5431805 d'un montant de 2 837.00 €.

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 123900 en annexe signé entre EVOLEA ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 395 753.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des

Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 123900 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **DECISION A PRENDRE POUR LE BUDGET 2022 CONCERNANT LE STADE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis de l'entreprise COSEEC concernant le stade (installation d'un robot de tonte, tonte robotisée du terrain de football, maintenance de l'arrosage automatique, plan d'entretien annuel du terrain). Il signale également une consommation d'eau élevée au stade, un comparatif va être fait sur les dernières années concernant les factures d'électricité.

Le service technique a présenté un estimatif du coût de revient des tontes et de l'amortissement du matériel pour la période d'avril à septembre. Il ressort un coût de 3 460 € par an. Le Conseil Municipal demande que soit étudié le coût d'un forage, des devis seront demandés. Les devis de l'entreprise COSEEC feront l'objet d'une réflexion pour le budget 2022.

#### **MISE A JOUR DES STATUTS DE MOULINS COMMUNAUT2 ET PRISE D'UNE COMPETENCE SUPPLEMENTAIRE « OUVRAGES STRUCTURANTS : AMENAGEMENTS ROUTIERS DE DESSERTE DU LOGIPARC 03 DONT LES CONNEXIONS A L'A79 ET LA RN7 :**

Le Conseil Municipal sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de Moulins Communauté en date du 22 septembre 2021 donnant un avis favorable sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé : « Ouvrages structurants : Aménagement routiers de desserte du LOGIPARC 03 dont les connexions à l'A79 et la RN7 » et sur l'évolution des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins suite à différentes évolutions législatives,

Vu le courrier de Moulins Communauté en date du 27 septembre 2021 notifiant la délibération de Moulins Communauté susvisée et signalant que la commune dispose d'un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal se prononce sur cette mise à jour et évolution statutaire,

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2021, Moulins Communauté a décidé, par modification de ses statuts, de prendre la compétence supplémentaire suivante :

- Ouvrages structurants : Aménagements routiers de desserte du LOGIPARC 03 dont les connexions à l'A79 et la RN7.

Considérant que la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2021 est transmise aux conseils municipaux des communes membres, aux fins d'approbation par délibérations concordantes, selon les règles de majorité qualifiée des communes membres à savoir les deux tiers au moins des conseil municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population,

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du Conseil Communautaire, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire sous le libellé :

- Ouvrages structurants : Aménagements routiers de desserte du LOGIPARC 03 dont les connexions à l'A79 et la RN7.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Moulins Communauté.

**JUGEMENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MOULINS CONCERNANT LE LOTISSEMENT NINCK.  
DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE A LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la société d'avocats qui défend les intérêts de l'Association du lotissement Le Poirier. Une copie du jugement du Tribunal Judiciaire de Moulins est également annexée au courrier.

La société d'avocat demande que la voirie du lotissement Le Poirier soit rétrocédée à la commune.

Après discussions, le Conseil Municipal demande un document prouvant que tous les travaux ont été effectués dans les règles de l'art. Une réponse sera faite dans ce sens à l'avocat. Le Conseil Municipal demande de rencontrer les membres de l'association du lotissement Le Poirier.

**DEMANDE DE SUBVENTION « 4L TROPHY 2022 :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un dossier de sponsoring concernant la 25<sup>e</sup> édition du raid 4 L Trophy 2022. Ce dossier a été déposé par l'équipage n° 1696 composé de Lucille COLIN (native de Lusigny) et de Pierre-Louis AUNAC afin d'obtenir une contribution financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour et 2 abstentions, accorde une subvention de 250 euros pour le 4L Trophy 2022.

**INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire :

↳ Signale qu'une expertise opposant Mme MIRA à la commune de Lusigny concernant les sapins du cimetière aura lieu le lundi 06 décembre 2021.

↳ Donne lecture d'une carte de remerciement de la famille JAUNET/LAMOUREUX pour les obsèques de Mr Marcel JAUNET.

↳ Donne lecture d'un courrier de l'école maternelle pour remercier la commune pour l'achat de l'écran numérique interactif.

↳ Informe que l'assemblée générale de Lusigny Pétanque aura lieu le dimanche 05 décembre 2021 à 9 h à l'ancienne salle de judo.

↳ Informe qu'il a reçu Mr MORLOT Jean, président de Lusigny Pétanque et Mr AROLES Roger, trésorier adjoint pour la présentation d'un projet d'installation d'un chapiteau de 8 x 16 x 2.50 m au terrain de pétanque. Le coût du chapiteau s'élève à 4538.00 e TTC. Le devis sera étudié au budget 2022.

Mr MORLOT et Mr AROLES demandent l'agencement de l'ancien local tennis par l'ouverture d'une porte entre les 2 pièces.

↳ Signale que suite à la réunion de la commission des travaux du 15 novembre, Mr DUFOUR, ATDA de l'Allier, a fait le tour des voies routières afin de préparer le programme de voirie 2022.

Une estimation des travaux de voirie à la zone industrielle est à prévoir afin de pouvoir transférer la compétence à Moulins Communauté.

↳ Informe que le cabinet Interland pour la reconquête des centres-villes centres-bourgs a rendu son diagnostic : le cœur de bourg n'est pas défini, problème des façades des maisons.

↳ A rencontré Mr CHARILLAT du SDE 03 pour l'éclairage des rues de la commune, en particulier pour l'éclairage à l'abri bus et le parking rue de Fradan.

**XXXXXXXXXX**

**Jacques FRADIN**

- Signale qu'il y a des comptages voirie qui ont été posés le mardi 16 novembre à plusieurs endroits de la commune (rue de la Mairie – RD 105, rue d'Enfer – RD 286, la Croix des Moines – RD105, Avenue de la Rénovation – RD

405). Cette étude globale des comptages permettra de voir quel dispositif il faudra mettre en place pour la sécurité dans le bourg de Lusigny et de prévoir les financements correspondants.

### **Sébastien JOLY**

- Demande des renseignements concernant le permis de construire PHOTOSOL qui est en cours, il y a des problèmes avec ENEDIS. Mr le Maire doit émettre un avis concernant l'étude environnementale.
- Informe que le paiement n'a pas été renouvelé pour le site internet par la société IMédia Création, le nom de domaine a donc été perdu. La création d'un nouveau nom de domaine est en cours.
- Informe que la semaine européenne des déchets aura lieu du 23 au 27 novembre 2021, il faut consulter le site du SICTOM pour avoir plus d'informations.

### **Nadège DARBELET**

- Demande quelle entreprise effectue les travaux à la Croix des Moines, un trou a été creusé et des piquets ont été déposés autour.

### **Hubert DEGRANGE**

- Informe qu'il a participé à une réunion organisée par l'Office du Tourisme le 21 octobre à Chevagnes, afin de faire un recensement des chemins pédestres commune par commune. Un état des lieux sera établi prochainement.

### **Arnaud RAULET**

- signale qu'il a rencontré un élu de la commune de Gipcy. Cette commune a effectué beaucoup d'investissement notamment au niveau des aires de jeux pour enfants. Il demande de prévoir des plans d'investissement pour le prochain budget.
- Demande des explications concernant le parrainage d'un candidat pour les élections présidentielles.
- Fait part des points de Mr Jean BOUDONNAT absent :
  - \* Pour quelles raisons les jeunes du foot de Lusigny ne peuvent pas utiliser le gymnase La Ribambelle, Mr le Maire répond que la pratique du football a été interdite par Moulins Communauté.
  - \* La chaudière aux vestiaires du stade ne fonctionne plus, il n'y a plus d'eau chaude, Mr VOISIN informe que l'entreprise BIRON de Thiel sur Acolin est en attente des pièces pour effectuer la réparation.

### **Didier VOISIN**

- Informe de la mise en place des toilettes sèches au cimetière par l'entreprise SANISPHERE en collaboration avec l'entreprise BIRON TP
- La pêche de l'étang de la Ferme est prévue le samedi 20 novembre 2021.

### **Pascal BERGER**

- Informe qu'il a assisté à une réunion à l'école maternelle pour le projet cirque qui se déroulera du 9 au 13 mai 2022. Il sera proposé aux élèves de nombreuses activités pendant la semaine et un spectacle en fin de semaine sera proposé aux familles.
- Les réunions RIFSEEP ont commencé.
- Fait le bilan des heures des agents pour l'année scolaire précédente 2020/2021.
- Demande qu'un marquage arrêt minute soit réalisé rue du Commerce (vers le bureau de tabac), 3 places de parking sont matérialisées et occupées toute la journée.

### **Roland QUILLIER**

- Fait le point sur les centres de vaccination :
  - 13.10.2021 → 28 personnes,
  - 17.11.2021 → 91 personnes.

Le prochain centre ouvrira le mercredi 15 décembre à la mairie, obligation de s'inscrire en mairie.

- Informe qu'il a assisté le 09 novembre à une réunion à Bessay pour le recensement de la population en tant que coordonnateur communal. Le recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022. Deux demi-journées de formation seront organisées pour les agents recenseurs début janvier.

### **Jocelyne BERNARDIN**

- Fait le point sur le conseil d'école élémentaire qui a eu lieu le 15 octobre 2021.
- Fait le point sur le conseil d'école maternelle qui a eu lieu le 19 octobre 2021.

- Informe qu'elle a assisté à une réunion de Moulins Communauté le 17 novembre à Chevagnes pour le plan mobilité : diagnostic du territoire, proposition de scénario, programme d'action. Points sur les besoins : moyen de transports, vélos électriques, transport à la demande, covoiturage.

**XXXXXXXXXXXX**

La séance est levée à 22 h 15.